L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 51 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible]

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles [illegible] et les avis de [illegible] devront payer [illegible]

LES ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles [illegible]

LES ANNONCES de faillite ne sera publiée, à moins [illegible] n'ait été payé d'avance [illegible]

LES THÉÂTRES et autres endroits ouverts pour l'amusement [illegible]

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le steamer GENERAL PRATTE, capitaine J. Casey, sera prêt à recevoir sa cargaison [illegible]
CHARLES DOANE,
60 rue Poydras.

POUR LE PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.—Le steamer [illegible] NEW ORLEANS, Jérôme Hart, partira [illegible]
20 oct

[illegible]
JUSTUS VAIRIN & C°.

PACKET DU PORT HUDSON.—Le steamer neuf, CREOLE, capitaine [illegible]
F. H. PRUDHOMME.

POUR ST. LOUIS [illegible] VILLE, capitaine John F. M[illegible] [illegible]
JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
Pour tous les ports du Lac.

LE steamer bon marcheur [illegible] ECHO, capitaine C. Walker [illegible] Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula [illegible]

Le steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagements se [illegible] du Lac.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.

Les navires qui composent cette ligne:
[illegible] capitaine Adams Gray.
[illegible]
Le Solomon Saltus, do. Gray.
[illegible] Mylick.
[illegible] Stevens.
[illegible]

Les navires ci-dessus sont de 1ère classe, sont construits [illegible] Prix du passage, $60. [illegible]
G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane.

MAGASINS A LOUER—Deux magasins [illegible] rue de la Nlle-Levée [illegible] Gravier [illegible]
PETERS & MILLARD.

A LOUER—Le rez-de-chaussée et un office au second étage, de la maison située rue Poydras, No. [illegible] S'adresser sur les lieux.
20 oct.

HOTEL CONTI.

[illegible] soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général [illegible] M. Charles Armstrong [illegible] le 1er. Novembre [illegible]
D. LEPAULLARD & LUC THEVENIN.

MAGASIN A LOUER.—Un Magasin situé rue [illegible] encoignure Chartres [illegible]
J. E. LOBRE.

A LOUER—La maison située rue du Canal no [illegible]
WM. GRANT, 79 Douane.

MAGASINS A LOUER—Quatre magasins [illegible] Nos. 11, 12, 14, 15, rue Vieille Levée [illegible]
PAUL G. MARTIN,
No. 94 rue St Pierre entre Royale et Bourbon
ou à H. W. HOPKINS,
20, rue de la Vieille Levée.

A LOUER pour le 1er. Novembre prochain.—[illegible] MAISON [illegible]
B & A SOULIE,
55, rue B[illegible]

A LOUER—Deux chambres [illegible]
LORRILHE & VALTON,
Encoignure Royale et Douane.

A LOUER—Une maison située rue Royale [illegible]

A LOUER POUR LE 1er NOVEMBRE PROCHAIN.—[illegible]
[illegible] ROUMAGE,
No. 61 rue St. Louis.

A LOUER—Une belle maison [illegible]
HENRY TETE, 13, Conti.

A LOUER—Le grand magasin [illegible] St. Louis [illegible]
A. CAZ[illegible] DEVILLE & Co.

A LOUER—Le magasin [illegible]
FIELD & Co.
74 rue Bienville.

A LOUER pour le 1er Novembre, le Magasin [illegible] Royale [illegible] MM. Kennett et Dariel [illegible]
R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

A LOUER—La maison No. 35, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Douane. [illegible]
W. F. C. DUPLESSIS.

A LOUER—Le haut de la maison située encoignure de [illegible] Camp et de la Commune [illegible] Green & Broth. [illegible]
19 sept

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE-ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine.

[illegible timetable]

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

[illegible]

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
Ingénieur en chef.
21 oct

FREDERICK ALVAREZ SIMIDEL,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue Gravier, No. 35.
Nouvelle-Orléans. 7 oct.

A. DURAND,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Rue Bienville, No. 9.
Nouvelle Orléans. 17 sept.

A. CHOPARD,
COURTIER & COMMISSIONNAIRE,
21, rue Conti.
OFFRE ses services au public de cette ville et [illegible] pour vente et achat de marchandises [illegible] vente de nègres, propriétés foncières, etc.
21 sept—1m

H. A. NORCROSS & C°.
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITIONNAIRES,
Rue du Camp, No. 69,
Nouvelle-Orléans. 14 sept.

ANDREWS & BROTHERS,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
NOUVELLE-ORLEANS,
Rue du Camp, No. 50

IMPORTATION DIRECTE,
DE VINS ET D'EAU-DE-VIE,
CHARLES DUFOUR,
No. 55 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

S. GODDARD, Jr.
Négociant Commissionnaire, rue du Camp, No. 49.
Nouvelle-Orléans.
24 août

A. [illegible] vient de recevoir par le navire [illegible] Havre [illegible]
L. JANIN, rue de Chartres, No. 141. Hôtel des Etrangers.

BLANC DE BALEINE.—Assortie, en débarquement du navire Medford, à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER.
86 rue Gravier

CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTHER,
86, rue Gravier

CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] de cordes de chanvre, de Kentucky [illegible]
JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

MARCHANDISES DU PAYS—100 balles et caisses, toile à crapaud et blanche, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
53, rue du Camp.

TOILE GARANTIE—Un assortiment de nappes de table, serviettes [illegible]
JOHN B. MARTINSTEIN
[illegible], rue Royale.

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—20 octobre, 1840.—G. R. Chamberlain [illegible] les créanciers du Chevalier et Marechal [illegible] F. Buisson [illegible]
Extrait des minutes, 22 Octobre 1840.
23 oct—3ps ARM. GUYOL, dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du District du Premier District Judiciaire—Thomas Toby & Thomas Toby [illegible] contre leurs créanciers. La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour [illegible] H. B. Cenas, notaire public en cette ville, samedi, le 14 novembre prochain, à 10 heures A. M. [illegible]
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce huit octobre 1840.
10 oct—3ps. P. LEBLANC, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No. 13,297.—James R. [illegible] Thos Barrett [illegible] H. B. Cenas, notaire public, lundi, le 26 octobre prochain [illegible] J. R. Sterrett [illegible]
Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier, Nlle-Orléans 24 septembre 1840.
24 sep—3ps ARMANT PITOT, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District, Judiciaire—James L. Carman contre ses créanciers et les créanciers de Carman & McMahon.—La cession des biens de L. Carman et de Carman & McMahon [illegible] William Y. Lewis, notaire public [illegible] lundi, le 9 novembre prochain à 10 heures A. M. [illegible] John Culbertson [illegible]
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la susdite Cour, [illegible] octobre A. D. 1840.
P. LEBLANC,
8 oct—3 Dept. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut.—Attendu que John V. [illegible] [illegible]

Ledit propriété fut vendue par le Shérif sus-dit, le 20me sur [illegible] 1840 [illegible] John V. Childs [illegible]

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Deux terrains situés dans la paroisse de Jefferson, dans le faubourg Lafayette [illegible] rues Laurent, Plaisance, Harmonie et Laurier [illegible] Achille Chassaignac [illegible] Dolhonde & Hill [illegible] Félix Grima [illegible]
Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la cour susdite, ce 24 septembre 1840.
28 sep—3 en 30j. P. LEBLANC, Dép. Greffier

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut:—Qu'il soit connu que attendu que Frederic Darrive [illegible] Jean Jacques Mercier [illegible] Auguste Pierre Mercier [illegible] Octave de Armas [illegible] Nicolas Bertoli [illegible]

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire.

Un terrain et la maison en briques qui y trouve située à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines [illegible]

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce huitième jour du mois d'octobre A. D. 1840
[L. S.] W. F. C. DUPLESSIS,
17 oct—3 en 30j. Registre des Testaments.

TAPIS ET MARCHANDISES SECHES.
PEET & NORTH, rue de Chartres no. 13, ont reçu par les derniers arrivages d'Europe, un superbe assortiment de tapis, [illegible] Bruxelles [illegible]
[illegible]

AMANDES sans coques, douces et amères, en caisses de 25 livres, à vendre par
22 oct FRED ALVAREZ SIMIDEL, 35, Gravier.

TOILE A VOILE—Un assortiment général de Russie et d'Amérique, dernièrement reçu, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
22 oct 80, rue des Magasins.

CLOUS [illegible] de la Compagnie de fer de Boston, de [illegible] assortis, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
22 oct 53, rue du Camp.

TOILE d'emballage de l'Inde de 45 à 47 pouces de largeur, forte, à vendre en quantités au gré des acquéreurs par GEO. GREEN,
86, Gravier.

BLANC de poudre Américaine—Les soussignés ont reçu un assortiment de peintures [illegible]
JARVIS & ANDREWS,
Agens des manufacturiers.

CRAVATES de soie, anglaises et italiennes, de différentes sortes à vendre par CLASON & VLES,
47, Chartres, au 1er étage.

VELOURS de différentes largeur et qualité, à vendre par CLASON & VLES.
47, Chartres, au 1er. étage.

TOILE à chemises, impériale, toiles de coton blanches de 41st 30 pouces à vendre par
CLASON & VLES,
47, rue de Chartres au 1er. étage.

MOUCHOIRS—Un assortiment considérable de Madras Verona, etc. à vendre par CLASON & VLES
47, Chartres, au 1er étage.

INDIENNES anglaises 9-8 bleu de ciel et du bleuet, à vendre par CLASON & VLES,
47, Chartres, au 1er étage.

BONNETTERIE—Bas de coton et de laine et 1-2 bas, gants de laine, etc. à vendre par
CLASON & VLES,
47, Chartres, au 1er étage.

RHUM de la Nouvelle Angleterre—100 barils en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
53, Camp.

BUREAU DE PLACEMENT ET DE COMMISSION
DE J. F. HECHLER.
No. 42, rue du Canal.

EN annonçant au public de la Nouvelle Orléans, l'ouverture de ce bureau, le propriétaire informe respectueusement [illegible]
Une négresse à vendre au bureau.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les finissent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1 an.

POIVRE—50 caisses reçues par le navire Panthia, à vendre par DAVIS & HOBART,
20 oct 20, rue de la Douane.

BEURRE et Fromage, en débarquement du navire Panthia, à vendre par DAVIS & HOBART,
20 oct 20, rue de la Douane.

TOILE et Corde d'Emballage—Quelques pièces et quelques rouleaux, à vendre par
ANDREWS & BRO. 50, rue du Camp.

PORTER de Londres, à vendre par
20 oct WILLIAM PREHN. 56, Douane.

SEL—6,000 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acquéreurs.
E. F. JENKINS,
14 oct encoignure Poydras et Magasins.

TOILE & CORDE D'EMBALLAGE de Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
W. G. HEWES & Co., rue Natchez.

MORUE & HARENGS—500 caisses Morue et 200 caisses harengs saurs à vendre par
PETERS & MILLARD.

RECU par le dernier arrivage du Havre, 2 balles casimir d'hiver, nouveauté à vendre par F. R. PERRET,
5 oct 26, Toulouse.

BRODEQUINS—16 caisses brodequins en veau, do en maroquin, reçus par le Medford. Aussi: des bottes en veau, brodequins pour enfans &c. à vendre par
DAVIS & HOBART,
No. 20, rue de la Douane.

PORC inférieur—100 barils P. O., 120 barils porc mess, 25 morceaux du dos et 70 barils porc mess, à l'inspection de B sant, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par LAYET & AMELUNG,
13 oct 111, rue Tchoupitoulas

TOILE et cordes d'emballage—340 pièces toile d'emballage et 300 rouleaux cordes du Kentucky, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
13 oct 111, rue Tchoupitoulas

FICELLE D'EMBALLAGE—[illegible]
LAYET & AMELUNG,
[illegible]

TOILES [illegible]
WOOD & SIMMONS.

TOILE de Flandre—[illegible]
L. A. LEVY & Co.
10 sep 29, rue de Chartres.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de G. W. Clark.—Vente par le Register des Testaments—Mardi le 24 novembre 1840, à 1 heure P. M. à la Bourse St. Louis, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 14 octobre 1840, et signé le 16 octobre 1840, il sera vendu pour compte de la succession de feu George Washington Clark, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1°. Trois Lots de Terre situés au faubourg Lafayette, dans la paroisse Jefferson, désignés sur un plan fait par Bourgerol [illegible] le 27 avril 1837 [illegible] Orville Pollock [illegible]

Le lot No. quatre, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. cinq et six mesurant chacun 33 pieds une demi-ligne, face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure anglaise, avec toutes les améliorations &c.

La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Livaudais dans cette paroisse, désigné sur un plan dressé par Buisson, arpenteur, date le 6 novembre 1833, et annexé à un acte de vente de John Green & James Ogilvie à George W. Clark & Co. du 1er. octobre 1836, au bureau de W. Y. Lewis, notaire de la Nouvelle-Orléans, comme le No. 7 mesurant trente-quatre pieds face au chemin public entre Sixth et Seventh streets, avec toute la profondeur jusqu'au fleuve Mississipi, mesurant 145 pieds 9 pouces sur la ligne inférieure et 142 pieds 3 pouces sur la ligne supérieure, avec toutes les améliorations &c.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance en trois termes égaux à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

Les actes de vente par devant Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 oct

SUCCESSION de James Clark Wilson.—Vente par le Register des Testaments.—Lundi le seize novembre 1840, à une heure P. M., en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 22 juin 1840, et signé le 11 juillet 1840, il sera vendu en vente publique, à l'encan, à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites appartenant à la dite succession, savoir:

1°. Trois Lots de Terre situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés par les numéros 11, 12 et 14 dans l'îlet compris entre les rues Hercules, Clio, Calliope et Grande, d'après un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville le 4 mai 1833, et déposé au bureau de Felix de Armas, notaire public.

Le Lot No. 11 formant l'encoignure des rues Grande et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grande, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, et face à la rue Calliope.

Le Lot No. 12 joignant le lot No. 11, mesurant 31 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Grande, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Le Lot No. 14 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grande, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, mesure anglaise.

Deux Lots de Terre situés au faubourg des Religieuses, Paroisse Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues St. Mary, St. André, Ursule et Teinturier, et désignés par les Nos. 1 et 2, sur un plan fait par J. L. Pilié et Springbelt, architect et voyer, le 21 juin 1838, et paraphé ne varietur par D. L. McCay, notaire public, le 29 novembre 1838, le dit lot numéro un formant l'encoignure de rues Ste. Marie et Teinturier, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 32 pieds de large dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 4 pouces et 5 lignes face à la rue Teinturier, et 129 pieds 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2.

Le Lot No. 2 joint le dit lot No. 1, et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ste. Marie, 32 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces sur la ligne du lot N. 1, et 128 pieds 1 pouce 6 lignes de l'autre côté, le tout mesure anglaise.

Un Lot de Terre situé sur les derrières du faubourg Ste. Marie de cette ville et désigné par le lot numéro 1 de l'îlet numéro 16 d'après un plan fait par J. L. Pilié et Springbelt [illegible] le 21 juillet 1838, et paraphé ne varietur par D. L. McCay, le 21 novembre 1838, afin de l'identifier avec une délibération d'une assemblée de famille tenue devant lui ce jour. Le dit lot formant l'encoignure des rues Jackson et Robertson, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Robertson, mesure française.

CONDITIONS DE LA VENTE:

Pour les trois Lots de Terre au faubourg Saulet, premièrement décrits, comptant; et les autres trois lots à un crédit de 6, 12 et 18 mois pour billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement; les dits billets porteront intérêts à 10 pour cent par an s'ils ne sont pas payés à échéance sans autoriser les acquéreurs à en retarder le paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant D. L. McCay, notaire public.
15 oct

SUCCESSION de Marie Joseph, f. de c. l.—Vente par le Register des Testaments—Mardi, dix Novembre 1840, à une heure P. M. il sera vendu à la Bourse St. Louis, située rue St. Louis, entre Chartres et Royale, par ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 Octobre 1840 pour le compte de la succession de Marie Joseph, f. c. l., la propriété ci-dessous décrite:

Un Lot de Terre désigné sur le plan du faubourg Marigny, par le numéro deux cent cinq, dont il fait partie, borné par la ligne du côté de la rue des Bons Enfans par le no. 206, de l'îlet no. 19, mesurant trente pieds de face à la rue de l'Union, sur cent vingt pieds de profondeur; lequel lot de terre forme partie de divers lots acquis par Denis de la Ronde de Bernard Marigny, par acte de vente par devant Lafitte, notaire, en date du 15 mai 1819. Ensemble toutes les bâtisses qui existent sur le dit lot de terre.
Conditions: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

Acte de vente devant F. Percy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
8 oct

SUCCESSION de Jules Dauphin, h. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Mardi vingt sept octobre 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située dans la rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, par ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 septembre 1840.—Il sera vendu pour le compte de la succession de Jules Dauphin, h. c. l., décédé, la propriété ci-après décrite:

Un lot ou portion de terre situé dans la ville de McDonogh, vis-à-vis de cette ville, et étant la moitié du lot No. 9, neuf, de l'îlet No. 16, au plan de la dite ville de McDonogh, lequel dit îlet se trouve compris entre les rues Washington, Gallatin, Adam et Perry.

La dite portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Adam, sur cent cinquante pieds de profondeur et provient de l'achat fait par le dit feu Jules Dauphin de Baptiste Rousseve, par acte passé, le 20 novembre 1837, devant le juge de paroisse de Jefferson, le dit Bapt. Rousseve en étant propriétaire pour avoir acquis la totalité du lot No. 9, de John McDonogh, par acte du 25 avril 1818, devant M. de Armas, notaire.

En ensemble les bâtisses et améliorations qui existent sur la dite portion de terre, consistant en une bâtisse en bois et à étage, de deux appartements à feu au rez-de-chaussée et au premier, non finie, et clôture en pieux.

ESCLAVES.

Une famille d'esclaves composée de la mère et de ses deux enfants, savoir:—Marceline, négresse créole, âgée d'environ 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet;—Silvain, son fils, mulâtre d'environ 3 ans, et Louis son autre fils, aussi mulâtre d'environ 10 mois.

Conditions, la propriété foncière, un quart comptant et la balance à douze et dix-huit mois de crédit pour billets endossés et hypothèque et des esclaves, un tiers comptant, et la balance à six et douze mois pour billets endossés par coupons et hypothèque, et 10 pour cent en cas de non paiement à échéance.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

N. B. Actes de vente, devant O. de Armas, aux frais des acquéreurs.
24 sep.

SUCCESSION de James Braud—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, 28 Octobre 1840, à une heure P. M., en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 août 1840, s'exposera en vente publique, à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la rue St. Louis, entre Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave ci-après décrit:
Victor, nègre âgé de vingt cinq ans.
Conditions de la Vente: Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente par devant Ph. Lacoste, notaire public, aux dépens des acquéreurs.
26 sept

SUCCESSION de James Ramage—Vente par le Register des Testamens—Samedi, trente et un octobre 1840, à une heure P. M. à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la vente rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 septembre 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de James Ramage, décédé, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

Une portion de terre située à la grande île, district de Barataria, dans la paroisse de Jefferson, entre le golfe du Mexique et la baie Caminada, mesurant quinze arpens plus ou moins de face à la ligne inondée[illegible] de la propriété d'Etienne d'Arbonne, sur quarante arpens de profondeur, ensemble le moulin à sucre à vapeur, améliorations, dépendances, droits, privilèges qui y appartiennent—

ESCLAVES.

1o. Isaac, un nègre âgé d'environ 29 ans, bon nègre de champ.
2o. Albert, nègre âgé d'environ 27 ans, un bon nègre de champ.
3o. Jim, nègre âgé d'environ 30 ans, bon nègre de champ.
4o. Davy, nègre âgé d'environ 32 ans, bon nègre de champ.
5o. Bill, nègre âgé d'environ 35 ans, bon nègre de champ.
6o. Glascon, nègre âgé d'environ 32 ans, bon nègre de champ.
7o. Knox, nègre âgé d'environ 28 ans, bon nègre de champ.
8o. Baxter ou Brister, nègre âgé d'environ 30 ans.
9o. Mily, négresse âgée d'environ 32 ans, bonne négresse de champ.
10. Joe, négresse âgée d'environ 29 ans, bonne négresse de champ.
11. Tom, nègre âgé d'environ 30 ans, nègre de champ.
12. Jack, nègre âgé d'environ 40 ans, bon nègre de champ (d'un mauvais caractère).
13. Mathilda, négresse âgée d'environ 28 ans.
14. Melissa, négritte âgée d'environ 6 ans, fille de Mathilda.
15. Marie-Anne, négritte âgée d'environ 2 ans, fille de Mathilda.
16. Et Louisa, aussi fille de Mathilda, âgée d'environ [illegible] mois. Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, devant H. B. Cenas, notaire public.
28 sept

Succession de James Hand et son Epouse.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
LUNDI, le deux Novembre 1840, à une heure P. M à la Bourse de la Cité, située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, par ordre de la Cour des Preuves de la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de James Hand et son épouse, l'esclave ci-dessous décrite, la négresse MARIE, âgée d'environ 25 ans plus ou moins. S'étant absentée.
Conditions: un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois pour billets endossés et hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

Acte de vente par devant F. Percy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
1 oct

SUCCESSION DE LOUIS AICARD h. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Lundi le seize novembre 1840, à une heure p. m. à la Bourse de Cité située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, de la ville et paroisse de la Nlle Orléans Etat de la Louisiane, en date du 12 octobre 1840, il sera vendu en vente publique, à l'encan pour le compte de la succession de Louis Aicard h. c. l.
L'esclave ELIZA, alias LAISA, âgée d'environ 15 ans.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

Actes de vente devant Th. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
15 oct

SUCCESSION de V. Patin.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi vingt et un novembre 1840, à une heure P. M. à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 octobre 1840, il sera vendu pour le compte de la succession de Victorin Patin, décédé, la propriété foncière ci-après décrite:—

Le vingtième indivis de la propriété nommée Versailles, autrefois habitation De Laronde, située dans la paroisse St. Bernard, la dite habitation étant à deux lieues de distance de la ville de la Nouvelle Orléans, bornée à la ligne supérieure par la propriété d'Antoine Bienvenu Senr, et à la ligne inférieure par le Sr. D. Lacoste, mesurant douze arpents de face au fleuve sur toute la profondeur qu'elle peut avoir ouvrant de sept degrés et à la profondeur de quarante arpents à la borne d'en bas, c'est-à-dire au bout des quarante arpents concédés aux Religieuses, ouvrant de plus d'environ 8 arpents sur une ligne qui se dirige vers l'est et qui changeant ensuite de direction court en profondeur Nord trente minutes Est; le tout conformément au titre de la dite habitation, ensemble les bâtisses.
Conditions de la vente—six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

Acte de vente devant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ramon de Colmenero—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles les comptes présentés par Joaquin Gomez curateur de la succession de Ramon de Colmenero et par Mariano Ribes associé survivant de Ramon de Colmenero ne seraient point approuvés et homologués, et les fonds entre ses mains répartis conformément aux dits comptes.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 oct Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de F. Xavier.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean F. L. Hérisse h. c. l. exécuteur testamentaire de la succession de F. Xavier h. c. l. ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
19 oct Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de veuve Montegut.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edgar Montegut, administrateur de la succession de la veuve Montegut ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre les mains de l'administrateur répartis conformément au dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 oct Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de George Tyler h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Johnson curateur à la succession de George Tyler h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 oct Register des Testaments.

MACHINES A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coen, de Cincinnati, [illegible] des ordres pour la construction de machines à vapeur, moulins à sucre, à scie, [illegible] à coton, et tous ouvrages de ce genre.
13 oc—1an PERRET BROTHERS.

B[illegible]
21 oct ALEX. GOW & Co. 20 Bienville.

HUILE de graine de lin—60 barils à vendre par
ALEX. GOW & Co. 20 Bienville.

SAIN-DOUX—300 barillets sain-doux en feuilles, à vendre par J. LANDIS & Co. 21 oct.

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par
21 oct J. LANDIS & Co.

EAU-DE-VIE—50 barils eau-de-vie du pays, à vendre par
21 oct J. LANDIS & Co.

BEURRE—20 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par J. LANDIS & Co. 21 oct.

PORC PRIME—40 barils à vendre par
21 oct J. LANDIS & Co.

CAFE de la Havane, en magasin, à vendre par
21 oct J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

POSTES—[illegible] TAN WYCK & Co. 25, rue du Camp.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
20 oct MAHARD & BROTHER, 34, Nlle-Levée.

MAÏS et Son—500 sacs maïs et 1200 de son, à vendre par
20 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

HARICOTS—10 barils haricots blancs, à vendre par
20 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

THÉ—60 coffres thé Young Hyson, à vendre par
20 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

MAÏS et Porc, à vendre par
20 oct J. VAIRIN & Co.

HUILE de Castor No. 1—12 barils à vendre par
20 oct J. VAIRIN & Co.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
20 oct J. VAIRIN & Co.

INDIENNES—4 caisses en débarquement, à vendre par
20 oct WM. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp.

TRAITES sur New-York, à vendre par
20 oct SCHMIDT & Co. 23, Bienville.

TOILE de Dundee, à vendre par
20 oct R. GRONING & Co.

QUELQUES balles Kersey pour les nègres, à vendre par
20 oct R. GRONING & Co.

TOILE d'emballage de l'Inde et du Kentucky à vendre par
20 oct STETSON & AVERY, 80 Gravier.

TOILE à voiles, en magasin et à vendre par
20 oct WILLIAM PREHN, 56, Douane.

TOILE d'Emballage d'Ecosse, à vendre par
20 oct WILLIAM PREHN, 56, Douane.

BLANC de Baleine, à vendre par
19 oct S. GODDARD jr. 29, Nouvelle Levée.

MELASSES très douce et en bon état, à vendre par
19 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

BEURRE de Goshen et de l'Ouest, à vendre par
19 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

FROMAGE imitation anglais, à vendre par
19 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

PORC—40 barils porc mess et 25 barils prime, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 19 oct.

BEURRE—20 frequins beurre de Goshen, à vendre par
19 oct WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

SAC de Pitre—50 balles à vendre par
19 oct BARELLI & Co. 61, Commune.

TOILE blanchie—16 caisses, à vendre par
19 oct WM. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp

PLATRE de Paris—60 barils, à vendre par
17 oct N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

CAFE JAVA Vieux Govern, à vendre par
17 oct N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

CORDAGE de Manille, à vendre par
17 oct STETSON & AVERY, 80, Gravier.

FROMAGE de Goshen—100 barils en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
17 oct 40, Gravier.

CAFE Havane prime, en magasin et à vendre par
17 oct J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

CAFE—800 sacs café de la Havane, à vendre par
15 oct R. GRONING & Co.

SUCRE—100 caisses sucre brut de la Havane, en magasin, à vendre par R. GRONING & Co. 15 oct.

PORC mess M. O. prime tendre, rumps, à vendre par
15 oct ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras.

200 caisses vin rouge, à vendre par
10 oct A. DURAND, rue Bienville.

PORC, mess, M. O. prime P. O. à vendre par
10 oct STETSON & AVERY, 80, rue Gravier.

SUCRE—100 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par R. GRONING & Co.
16 oct

HUILE des Tanneurs—16 barils, à vendre par
14 oct WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

PAPIER à envelopper—3000 rames, à vendre par
14 oct WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CHAUX—1100 barils de Thomaston, à vendre par
14 oct WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

BOIS DE FUSTET—40 tonneaux à vendre par
14 oct R. GRONING & Co.

TOILE de Dundee—41 balles en magasin et à vendre par
14 oct R. GRONING & Co.

WHISKEY—400 barils whiskey rectifié, à vendre par
13 oct MAHARD & BROTHER, 34, Nlle-Levée.

BEURRE—40 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par MAHARD & BROTHER, 34, Nlle-Levée.

ESPRIT de Thérébentine—10 barils, à vendre par
12 oct N D CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

FROMAGE de Goshen—120 caisses, à vendre par
12 oct N D CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

BLANC de Baleine—100 caisses, à vendre par
12 oct N D CHAMBERLIN & Co, 40, Gravier.

CHARRETTES manufacturées à Philadelphie, à vendre par N. F. COMLY, 97, Camp.
12 oct

SOULIERS pour dames et pour enfants, à vendre par
12 oct FROST & Co. 6, Douane.

COTON de Lowell 6/4 et 7/8, à vendre par
12 oct FROST & Co. 6, Douane.

CLOUX de Girofle—six balles, à vendre par
12 oct FRED. ALVAREZ SIMIDEL.

NOIX Muscade—Quatre barils, à vendre par
12 oct FRED. ALVAREZ SIMIDEL.

CAFE DE JAVA—40 sacs en magasin et à vendre par
12 oct N. D. CHAMBERLIN & Co.

PLATRE de Paris—40 barils, à vendre par
12 oct N. D. CHAMBERLIN & Co.

FARINE—[illegible] barils farine superfine, à vendre par
12 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CAFE—400 sacs Rio, prime vert, en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

VERNIS de Copal—4 barils à vendre par
12 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

MAIS—[illegible] sacs maïs blanc, à vendre par
12 oct BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CIGARITES véritables de Mendoza, à vendre par
12 oct J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

BEURRE—50 barillets beurre de Goshen, à vendre par
3 oct CHARLES DOANE, 60, rue Poydras.

FARINE—100 barils reçue par le Moravian, à vendre par
3 oct JUSTUS, VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

FARINE—1000 barils farine superfine, à vendre par
3 oct CHARLES DOANE, 60, rue Poydras.

PORC—200 barils porc prime et M. O., à vendre par
3 oct JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras.

GENIEVRE de Hollande—25 pipes à vendre par
3 oct R. GRONING & Co.

LAINE Filée de Turquie, rouge, à vendre par
3 oct HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville.

MADERE et Sherry, à vendre par
3 oct R. GRONING & Co.

TOILE et corde d'emballage, à vendre par
2 oct STETSON & AVERY.

BLANC de baleine à vendre par
2 oct STETSON & AVERY, 80 Gravier.

PORC, mess, prime et M. O. et quilles, à vendre par
2 oct STETSON & AVERY, 80 Gravier.

JAMBON de Cincinnati, qualité supérieure, à vendre par
2 oct STETSON & AVERY 80 Gravier.

TOILE d'Emballage du Dundee—A vendre par
2 oct R. GRONING & Co.

CHAMPAGNE—135 paniers, à vendre par
2 oct R. GRONING & Co.

A LOUER—Une partie du magasin rue Gravier No. 34. 1 oct

ESPRIT DE VIN—10 barils, à vendre par
1er oct MAHARD & BROTHER, 34, Nlle-Levée

SALSEPAREILLE—30 balles de Tuspan, à vendre par
1er oct J. ROBERT & Co. 3, Magasins.

TRAITES sur New-York, à vendre par
1er oct R. GRONING & Co.

CHANVRE filé—75 rouleaux, à vendre par
1er oct FRANKLIN & HENDERSON, 74, Camp.

CIGARES Canones, à vendre par CONVERSE & Co.
1er oct 55, Nouvelle Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par
2 sept ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp.

SUCRE—96 caisses sucre brun de la Havane, à vendre par 23 sept R. GRONING & Co.

RIZ de la Caroline, très frais, à vendre par
23 sept P. A. GIRAUD, 6, Nouvelle-Levée.

VIN ROUGE—200 caisses en magasin et à vendre par
23 sept A. DURAND, 9, rue Bienville.

SEL des Iles Turques, à vendre par
24 sept ALEX. PARK, 91, Commune.

BLANC DE BALEINE—100 caisses à vendre par
GEO. GREEN & Co.

ELLES—60 douzaines à vendre par
25 sep WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

VERNIS de Copal—4 barils à vendre par
22 sep BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

MAQUEREAUX—No. 2 et 3 en magasin et à vendre par
22 sept PETERS & MILLARD.

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par
22 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

VIN de Hock mousseux—1.6 caisses, à vendre par
22 sept AB. TRIER, 34, Gravier.

VIN de Bordeaux—300 caisses, à vendre par
22 sept AB. TRIER, 34, Gravier.

FARINE FRAICHE—500 barils à vendre par
19 sep SAMUEL BELL, 9 Magasins.

TOILE de Dundee à vendre par
18 sept. R. GRONING & Co.

GENIEVRE de Hollande—25 pipes à vendre par
18 sept R. GRONING & Co.

LARD—[illegible] barriques à vendre par
18 sept J. VAIRIN & Co, 26, Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par
18 sept J. VAIRIN & Co. 26, rue Poydras.

BISCUITS—30 barils en magasin et à vendre par
17 sep J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

TOILE d'Ecosse, à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
17 sept 40, rue Gravier

PLATILLAS, linge de table, nappes, &c., en magasin et à vendre par 17 sept WM. PREHN.

INDIGO de Caracas—12 surons à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

CAFE—900 sacs café de la Havane, à vendre par
17 sept R. GRONING & Co.

RAISINS—quelques caisses à vendre par
17 sept CONVERSE & Co. 55 N. Levée.

RIZ—4 tierçons riz frais en débarquement, à vendre par
17 sep P. A. GIRAUD, 6, Nlle-Levée.

AVIRONS de toutes dimensions, à vendre par
16 sept S. GODDARD Jr., 49, rue du Camp

EAU DE VIE de cognac pure, à vendre par
17 sept CONVERSE & Co, 55 N Levée.

GENIEVRE de Hollande à vendre par
17 sept CONVERSE & Co, 55 N. Levée.

ALUM et sel en poudre, à vendre par
17 sept CONVERSE & Co, 55 N Levée.

TABAC commun et beau, à vendre par
17 sept CONVERSE & Co, 55 N. Levée.

PLOMB de chasses et chevrotines, à vendre par
17 sept CONVERSE & Co. 55 N. Levée.

PORC mess et rump à vendre par
15 sept ADAMS HARTWELL & Co, 36 Poydras.

PORC prime—200 barils à vendre par
15 sept JOSEPH LANDIS & Co, 14 Poydras.

PORC M. O.—50 barils M. O. à vendre par
15 sept J. LANDIS & Co, 14 Poydras.

PORC mess et tendre—30 barils à vendre par
15 sept J. LANDIS & Co, 14 Poydras.

WHISKEY rectifié—250 barils en magasin et à vendre par 8 sept SAMUEL BELL,

CAFE—600 sacs café de Rio, à vendre par
12 sept BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

LETTRES de change à vue sur Cincinnati, à vendre par
12 sep JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

TRAITES sur Boston et New York, à vendre par
12 sep WILLIAM G. HEWES, rue Natchez.

CORDES—150 rouleaux cordes du Nord, à vendre par
12 sep W. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp.

BEURRE—30 barillets beurre du Missouri, à vendre par
12 sep BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

POIVRE—100 sacs de poivre noir, à vendre par
12 sept BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

BEURRE de l'Ouest—50 barillets à vendre à bas prix par
11 sep P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée.

SUCRE—14 boucauts et 30 barils, à vendre par
11 sep P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée.

PORC prime—100 barils, à vendre par
11 sept J. LANDIS & Co.

EAU DE VIE—30 barils eau de vie du pays, à vendre par
11 sept J. LANDIS & Co.

JAMBONS sous enveloppe—30 tierçons à vendre par
11 sept J. LANDIS & Co.

CIGARRES de la Havane—Regalias et San-Andres, à vendre par 11 sept J. LANDIS & Co.

WHISKEY—130 barils whiskey rectifié, à vendre par
8 sept P. A. GIRAUD, 6, Levée.

PORC et Beurre—A vendre par P. A. GIRAUD,
8 sept 6, Levée.

SARDINES à l'huile, 3000 boîtes à vendre par
8 sep A. MOLIER, 85, rue St. Louis.

CAPOTES en couvertes—Un assortiment venant d'être reçu et à vendre par WOOD & SIMMONS,
12 oct 80, rue des Magasins

BEURRE—50 barillets beurre de l'Ouest reçus par le steamboat Vandalia, à vendre par
21 oct MAHARD & BRO., 36 Nelle Levée.

POMMES de terre de différentes qualités, reçues par le navire Sobeski de Liverpool, à vendre par
21 oct ALEX. GOW & Co, 20 Bienville.

200 Caisses ferblanc de Pontpool à vendre en lots au gré des acheteurs par
21 oct A. DURAND 9 Bienville.

TARIF de 1840-41-42 des Etats Unis d'Amérique, dressé conformément à l'acte de compromis, à vendre par
21 oct NORMAN STEEL & Co, 14 Camp.

SUCRE à vendre à Iberville, par parties de 20 boucauts et au-dessus. S'adresser à
21 oct BARRETT & LEPAGE, 57 Camp.

THÉ—100 caisses de 13 livres chaque, thé Impérial et poudre à canon, en magasin et à vendre par
WM. C. TOMPKINS & Co.
21 oct 66, rue du Camp

HUILE de Lin et vert de gris—700 gallons et 12 caisses à vendre par W. HENRY FULLER,
20 oct 42, rue Poydras.

SAVON tendre fait exprès pour arrimer le coton, à vendre par W. HENRY FULLER,
20 oct 42, rue Poydras.

TAPIS vernissés pour les tables, les salons et les voitures de toutes dimensions et qualités, à vendre par
20 oct WILLIAM PREHN, 56, Douane.

PORC—Mess, M. O. et prime, à l'inspection de Benoit, à vendre par J. ALBERT,
19 octobre—6 No. 26, rue St. Louis

QUARTIERS GENERAUX,
Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1840.

CONFORMEMENT aux lois de cet Etat, la milice sera inspectée par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant:

Le 15ème régiment, dans la paroisse St. Tammany et Washington, le jeudi, 3 septembre prochain, à l'endroit désigné par le colonel.

Le 13ème régiment dans la paroisse St. Hélène, samedi le 5 septembre, à Greensburg.

Le 5ème régiment, à Est Feliciana, lundi le 7 septembre à Jackson.

Le 6ème régiment, à Ouest Feliciana, mardi, le 8 septembre, à St. Francisville.

Le 7ème régiment à Pointe Coupée, mercredi le 9 septembre à Pointe Coupée Court House.

Le 11ème régiment à Est Baton Rouge, le vendredi 11 septembre à Baton Rouge.

Le 8ème régiment, à Ouest Baton Rouge et Iberville, samedi, le 12 septembre, à Plaquemines.

Le 2ème régiment à Lafourche intérieure et Terre Bonne, mardi, le 15 septembre à Thibodeauxville.

Le [illegible] régiment dans la paroisse d'Assomption, mercredi le 16 septembre à Napoléonville.

Le 4me régiment dans les paroisses d'Ascension et de St. Jacques, à main droite, jeudi, le 17 septembre à Donaldsonville, et l'aile gauche, vendredi le 18 septembre près du lieu de la cour dans la paroisse St. Jacques.

Le 3me régiment dans les paroisses St. Jean Baptiste et St. Charles, samedi le 19 septembre près de l'église du Bonnet Carré.

Le 24me régiment, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, lundi, le 21 septembre, dans la ville de Lafayette.

Le 9me régiment, dans les paroisses St. Bernard et Plaquemines, l'aile droite mardi, le 22 septembre à la Terre aux Boeufs aux environs, et l'aile gauche mercredi le 23 septembre à la Pointe à la Hache ou aux environs.

Le 14me régiment dans la paroisse Ste. Marie, lundi, le 5 octobre, à Franklin.

Le 16me régiment dans les paroisses de St. Martin et Lafayette—l'aile droite, mercredi le 7 octobre à St. Martinville, et l'aile gauche jeudi, le 8 octobre à Vermillionville.

Le 10me régiment, dans la paroisse St. Landry, vendredi le 9 octobre aux Opelousas.

Le 22me régiment, dans la paroisse d'Avoyelles, lundi, le 12 octobre, à Marksville.

Le 1me régiment, dans la paroisse des Rapides, mercredi, le 14 octobre à Alexandrie.

Le 18me régiment, dans la paroisse des Natchitoches, samedi, le 17 octobre à Natchitoches.

Le 19me régiment, mardi le 20 octobre, à Monroe, paroisse de Washita.

Le 20me régiment, vendredi le 23 octobre, à Harrisonburg paroisse de Catahoula.

La légion de la Louisiane, dimanche, le 8 novembre, à la Nelle-Orléans.

Le bataillon de Washington et celui des Américains de Naissance, lundi, le 9 novembre, à la Nelle Orléans.

Les 1er, 2me et 13me régiments, samedi, le 14 novembre à la Nouvelle Orléans.

2. L'heure ha ultérieurement fixée pour les revues sera 10 heures, à moins qu'il les troupes sont assemblées à cette heure elles ne seront point renvoyées qu'après midi, jusqu'à ce qu'elles aient été inspectées par les officiers.

3. Les brigadiers généraux sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre, et le transmettront ponctuellement à tous les officiers des corps à inspecter, et prendront toutes les mesures préparatoires pour fournir à l'officier complet.

4. Les brigadiers généraux sont requis d'être présents aux inspections de leurs brigades respectives et de fournir à l'adjudant et inspecteur général un rapport complet de leur inspection. Si quelqu'accident empêchait l'officier nommé et que la saison ne permît pas [illegible] brigadier général pourra confier cette inspection à un [illegible]

5. Les brigadiers généraux ont ordre de changer [illegible] pourvu qu'ils ne changent rien aux [illegible]

6. Les brigadiers généraux sont requis de compléter l'organisation des différents corps et faire leur rapport [illegible]

7. Chaque officier ou militaire [illegible] accuser promptement réception de cet ordre à l'adjudant et inspecteur général à la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre du Commandant en chef,
PERSIFOR F. SMITH,
27 juil—3 Adjudant et inspecteur général.

MARCHANDISES NOUVELLES.—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages quelques articles d'hiver parmi lesquels se trouvent:
Un assortiment complet de Bandes blanches unies et croisées, flanelle de gaze et de Rodgers
Indienne française pour robes, do. rouge unie et croisée, pour nombre soieries noires
Mousseline laine pour deuil et demi deuil, do. en couleur
Bas et brettelles de tous les numéros,
Bas de bourre et de laine noirs,
Couverture de laine 10-12 et 14-4,
Mouchoirs de taffetas unis et ourlés,
Châle mérinos et cachemir tour 3-4 à 6-4
do Cachemire, un nouvel article
do Coton, à ouvrages
do Cachemir et à dentelles
Caleçons et gilets en laine et en cachemire,
Gros grain gris,
Bretelles en gomme élastique, cravates, foulards et gants de tous fin
Gants de soie blanc et écru,
Crêpe noir, Bombazine, do.
Et quelques autres articles qu'il vendra à bas prix.
J. E. LOBRE,
12 oct encoignure Chartres et Conti.

VIN, LIQUEUR &c.
55 barriques vieux vin Pauillac Médoc,
[illegible] St-Julien Médoc,
60 do. Talance et Montferrand,
20 demi-barriques do.
2,000 caisses vin divers
150 do. liqueurs assorties de Champion, Motelay,
130 do. [illegible]
130 do. [illegible]
à vendre en gros et en détail par P. LATAPIE,
7 oct 69, Vieille Levée.

CURE à cacheter des meilleures manufactures de Londres, en caisses de [illegible]
NORMAN, STEEL & Co.

CAFE—De la Havane, [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée.

CIGARES—Un grand assortiment de toutes qualités constamment en vente par J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée.

TABAC—20 caisses tabac manufacturé de la Virginie, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par BEDFORD & BECK,
21, rue de la Douane.

SUCRE—[illegible]
BEDFORD & BECK,
21, Douane.

THÉ—100 caisses [illegible]
CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

HARENGS—[illegible]
J. ROBERT & Co.
3, rue des Magasins.

CAFE de la Havane et Cigares [illegible]
J. ROBERT & Co.
3, rue des Magasins.

GINGAS—[illegible]
W. M. C. TOMPKINS & Co.
66, rue du Camp.

THÉ—100 caisses thé impérial [illegible]
WM. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp

TRAITES sur la Havane à courte vue [illegible]
BARELLI & Co. 61, Commune.

PLOMB—170 saumons en magasin et à vendre par
O. H. MIESEGAES,
43, rue Bienville

TABAC—120 balles [illegible]
O. H. MIESEGAES,
43, rue Bienville

MARCHANDISES—10 caisses [illegible]
WIGGIN & DAVENPORT.

CIGARES—[illegible]
WIGGIN & DAVENPORT.

BOTTES, souliers et [illegible]
WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

TOILE à [illegible]
W. M. C. TOMPKINS & Co.
66, rue du Camp.

CHEVAUX de [illegible] Thompson [illegible]
G. BEDFORD & BECK, 21, Douane.

COTON pour [illegible]
G. BEDFORD & BECK,
21, Douane.

2000 Barils [illegible] Liverpool [illegible]
W. E. & R. MURPHY.

300 Barillets [illegible]
132, Vieux Bassin, et 137, rue des Remparts.

CHARBON de Pierre, de Liverpool, à vendre en [illegible]
W. E. & R. MURPHY.
132, Vieux Bassin, et 137, [illegible]

CAFE de la Havane—Caisses de [illegible] Geneva, à vendre par
ABRAHAM TRIER,
31, rue Gravier

CAFE—[illegible]
J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée.

TOILE d'Emballage—50 balles [illegible] Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY,
80, rue Gravier.

SAINDOUX—2000 barillets [illegible]
STETSON & AVERY,
80, rue Gravier.

FICELLE d'Emballage—[illegible]
SAMUEL BELL,
89, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE.—Regalias impériales, [illegible]
J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

QUINCAILLERIE & Verrerie à Vitre [illegible]

3000 caisses verre de Baltimore, différentes qualités et grandeurs, à vendre par
J. ALBERT,
26, St. Louis.

TOILE de Coton—Le soussigné a constamment à [illegible]
J. ALBERT,
26, St. Louis.

VIN de Hock—200 caisses des meilleures qualités, à vendre par
AB. TRIER,
34, rue Gravier.

200 Caisses plaques de ferblanc, à vendre en lots au gré des acheteurs par
A. DURAND, 9, rue Bienville.

CAFE—38 sacs café, et 7 milliers cigares Regalias, en débarquement de la goëlette Water-Witch, à vendre par
W. F. VIGERS & Co.
30, rue Bienville.

A VENDRE par W. Merryfield, merrains par cargaison ou en détail, encoignure des rues Ste. Marie et Levée, faubourg Lafayette. 2 sept—

600 Barils farine superfine, à vendre par le soussigné, C. S. DUFOUR,
[illegible]

PLOMB de chasse et en barres—Un approvisionnement de plomb du Missouri de toutes dimensions et de plomb en pièces barres, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
8 sept 29 et 29, Nlle. Levée.

CORDES D'EMBALLAGE—100 rouleaux en débarquement, à vendre par GEO. GREEN & Co.
86, rue Gravier.

TABAC—100 caisses tabac manufacturé de diverses sortes, à vendre par FROST & Co
8, rue de la Douane.

PLOMB—50 barillets plomb de [illegible] en débarquement du steamer [illegible]
WALTON & COCKAYNE, 29 et 29, Nlle. Levée.

FARINE—100 barils farine superfine, en débarquement du vapeur Flying Dutchman à vendre par
CHARLES S. HARRISON & Co. 24 Poydras.

CAFE—Cinquante sacs de la Havane en débarquement de la goëlette Water Witch, et à vendre par FRED. ALVAREZ SIMIDEL.

HARENGS—50 barils harengs frais de Susquehanna venant d'arriver, à vendre par
J. ROBERT & Co.
3, rue des Magasins.

CIGARES—150 milliers et demi cigares de la Havane, en débarquement de la goëlette Water-Witch, à vendre par J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée.

TABAC en feuilles—6 balles tabac en feuilles de la Havane, en débarquement de la goëlette Water-Witch, à vendre par J. M. CABALLERO,
32, Vieille-Levée.

BOTTES, Souliers et Brodequins—200 colis en débarquement des navires Bowditch et Medford, à vendre par R. G. HOBBS,
12, rue de la Douane.

BEURRE & FROMAGE—50 frequins beurre de Goshen, qualité supérieure, 100 caisses Fromage, do. do. 10 caisses du forme ananas, en débarquement du navire Gov. Troup, à vendre par DAVIS & HOBART,
20, rue de la Douane.

TOILE à Chemises—7 balles toile à chemises de blanche, ayant droit au drawback, dernièrement reçu, à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co.

GRAINES de Jardin Fraîches.—Récemment reçu par les navires Gov. Troup et Cotton Planter, un assortiment considérable de graines de jardin, à vendre par [illegible] Ces graines sont de la meilleure qualité bien connue de nos graines, et la mauvaise qualité [illegible] S'adresser au magasin de graines de
PRINGLES, 7, rue du Canal.

SAVON—[illegible] caisses savon de Winchester no. 1; [illegible] Jackson, de extra no. 1, en débarquement du Clarissa Andrews, à vendre par DAVIS & HOBART,
20, rue de la Douane.

CLOUS—200 barils clous de Boston, en débarquement du brick Calvin, à vendre par DAVIS & HOBART,
20, Douane.

CRANBERRIES—50 1/2 1/4 de barils en débarquement du Clarissa Andrews, à vendre par DAVIS & HOBART,
20, Douane.

TISSUS du Pays—30 balles toile à drap de Lawrence et Co. à vendre par DAVIS & HOBART,
20, Douane.

FRAISIERS—50,000 grands Fraisiers anglais, à vendre en quantités au gré des acheteurs par
WM. DINN,
17, rue de la Commune.

TOILE et Corde du Kentucky de qualité supérieure, à vendre par WM. G. HEWES & Co,
rue Natchez.

TOILE d'Irlande; platilles 5/4, toiles blanches 4/4 en pièces et 1/2 pièces, toile à draps, linge de table, toiles, cotons, en magasin et à vendre par WILLIAM PREHN,
20 oct 56, Douane.

LIQUEURS—Assortiment de liqueurs du pays et [illegible] Marseille [illegible] à vendre par
19 oct BARELLI & Co. 61, Commune

MARCHANDISES [illegible] Toile à draps blanche et non blanchie [illegible] pour les nègres, à vendre par
19 oct BARELLI & Co. 61, Commune.

LIQUEURS du pays et Cordial de Bourgogne, de différentes qualités, à vendre par
17 oct N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

HUILE de baleine blanchie—2000 gallons en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
17 oct 40, rue Gravier.

ARGENT de Cincinnati. Certificats des dépôts des Banques à Cincinnati, à vendre par
17 oct STETSON & AVERY, 80 Gravier.

HUILE de baleine blanchie d'hiver—20 barils en magasin et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine—Des caisses en magasin et à vendre par
17 oct N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

DAMES-JEANNES—800 dames-jeannes d'un, de deux et de trois gallons, à vendre par
17 oct N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, Gravier.

PLOMB—12 barillets, en magasin et à vendre par
N. D. CHAMBERLIN & Co.
17 oct 40, rue Gravier.

BEURRE de Goshen—50 barillets de choix en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co.
17 oct 40, rue Gravier.

BOTTES, Souliers et Brodequins—1000 caisses en magasin et à vendre par R. G. HOBBS,
16 oct 12, rue de la Douane

CIGARES—50000 cigares de la Havane, en débarquement de la goëlette Geneva, à vendre par
J. M. CABALLERO,
16 oct 32, rue de la Vieille Levée

TABAC en feuilles—6 balles tabac de la Havane en débarquement, à vendre par J. M. CABALLERO,
16 oct 32, Nouvelle Levée.

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias, Canones, Imperiales, &c. [illegible] à vendre par
J. ROBERT & Co.
16 oct 3, rue des Magasins.

CAFE—100 sacs café pour vert, à vendre par
J. ROBERT & Co.
16 oct 3, rue des Magasins.

ACCOLES—En débarquement du Cornélie [illegible] à vendre par LYALL & DAVIDSON,
15 oct 130, rue des Remparts.

ARDOISES de Welsh—80,000 [illegible] à vendre par LYALL & DAVIDSON, 130, Remparts.

CUIVRE—Une quantité de cuivre [illegible] à vendre par LYALL & DAVIDSON,
130, Remparts.

BEURRE frais d'Orange [illegible] à vendre par
DAVIS & HOBART,
20, rue de la Douane.

FARINE—500 barils en magasin [illegible]
CONVERSE & Co.
55, Nlle. Levée.

GENIEVRE DE HOLLANDE—100 caisses [illegible]
HAGEDORN & CRAMER.
50, rue Bienville.

CENDRE de soude [illegible]
CLASON & VLES, 47, Chartres, 1er étage.

HUILE de Castor [illegible] à vendre par
G. M. LEE, 20, Commune.

MOUCHOIRS de soie de couleur [illegible]
CLASON & VLES, 47 Chartres au 1er étage.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky [illegible]
ANDREWS & BROTHER, 50, Camp.

CLOU DE GIROFLE [illegible] rue Royale, entre les rues Douane et Bienville.

CHAUX de Thomaston—1000 barils [illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK,
21, rue de la Douane.

PLATRE de Paris [illegible]
GEO. BEDFORD & BECK,
21, rue de la Douane.

BAS de laine [illegible]
HAGEDORN & CRAMER,
50, rue Bienville.

CHALES ET MOUCHOIRS DE POCHE—[illegible]
HAGEDORN & CRAMER,
50, rue Bienville.

CAFE—500 sacs café prime Rio [illegible]
CHARLES DOANE,
60, rue Poydras.

MELASSE—[illegible]
R. PRITCHETT.

CLOUX de Wareham—1000 barils [illegible]
WM. HENRY FULLER,
42, rue Poydras.

HUILE de sperme [illegible]
HENRY FULLER, 42 Poydras.

HUILE des tanneurs—20 barils [illegible]
HENRY FULLER, 42 Poydras.

CHANDELLES de blanc de baleine [illegible]
HENRY FULLER, 42, Poydras.

TOILE Cordes d'emballage du Kentucky. Un approvisionnement [illegible]
MAUNSEL WHITE.
13 octobre—6

UN assortiment [illegible]
MAUNSEL WHITE.
12 octobre—6 86, rue Gravier

ALUN, Sucre [illegible] d'Espagne [illegible]
JARVIS & ANDREWS,
encoignure Commune et Tchoupitoulas.

ABSYNTHE Suisse et Kirchwasser [illegible]
Kirchwasser, en magasin et à vendre par
J. ALBERT,
12 oct 26, rue St. Louis.

CUIVRE—Caisses [illegible]
WALTON & COCKAYNE,
28 et 29 Nouvelle Levée.

QUININE—100 onces sulfate de quinine [illegible]
O. MIESEGAES,
43, rue Bienville

CORDE de Manille—100 rouleaux [illegible]
O. MIESEGAES,
43, rue Bienville

CLOUS—[illegible] barils clous de la Compagnie de fer de Boston, de dimensions assorties, à vendre par
J. A. MERRITT, agent de la Comp.,
53, Camp.

AVIS—Dix tonneaux vieille eau-de-vie de Cognac de 14 ans, de la marque Maglione [illegible] à vendre par R. A. LEFEBVRE & Co.,
15, rue Toulouse.

FARINE—2000 barils farine superfine, en magasin et à vendre par CHARLES DOANE,
60, rue Poydras.

RECU par le navire Isaac Allerton, venant du Havre, et à vendre par le soussigné, 3 caisses comprenant:
Redingottes [illegible]
Manteaux d'hommes;
Manteaux de dames;
Drap d'Elbœuf, de Sedan et de Louviers;
Mérinos de toutes couleurs
AUG. MOLIER,
15 oct rue St. Louis, No. 85.

RECU par le navire Isaac Allerton, venant du Havre et à vendre par le soussigné:
2 caisses Fusils de chasse;
Pistolets de poche;
60,000 Capsules;
Quelques grosses boutons.
AUG. MOLIER,
15 oct 85, rue St. Louis.

CORDE d'emballage du Nord—50 rouleaux dernièrement reçus et à vendre par
JOHN A. MERRITT,
9 oct 53, rue du Camp.

CRANBERRIES—50 demi barils et quart de barils en débarquement de la barque Niagara, de Boston, à vendre par J. A. MERRITT,
9 oct 53, rue du Camp.

PELLES et Pioches de Ames—100 douzaines, dernièrement reçues, à vendre par J. A. MERRITT
9 oct 53, rue du Camp.

MOUCHOIRS de soie—6 caisses mouchoirs de soie de Canton noirs, convenables pour les marchés mexicains, à vendre par
9 oct GEO. GREEN & BRO. 86 Gravier.

TOILE de l'Inde de 45 à 47 pouces de largeur, pesant 2 1-4 livres la verge, en débarquement et à vendre par
9 oct GEO. GREEN & BRO, 86 Gravier.

RAVENS ET LINEN DUCK, en débarquement et à vendre par
9 oct GEO. GREEN & BRO, 86 Gravier.

TOILE à Drapeaux—100 caisses balles dernièrement reçues, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co,
9 oct 38, rue de la Commune.

EAU DE VIE et Genièvre—25 barils genièvre; 20 barils eau de vie de Philadelphie, à vendre par
J. H. ASHBRIDGE,
9 oct 29, rue de la Commune.

CHAUX—500 barils, à vendre par
J. H. ASHBRIDGE,
9 oct 29, Commune

AVOINE—150 sacs, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
7 oct 111, rue Tchoupitoulas.

LES Soussignés offrent à vendre les articles suivants:
60 demi pipes eau de vie de Cognac, âme, preuve.
7 demi pipes eau-de-vie fine Champagne 1821.
Vin vieux en caisses, Château Margaux, St. Julien, &c.
12 oct BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse.

MARCHANDISES sèches—16 colis comprenant des cotonnades de Lowell, des tissus bleus de Hamilton, toile chemises avec, toile à draps blanchie, en débarquement du trois mâts Medford, à vendre par
14 oct FROST & Co. 6, Douane.

INDIENNES—16 caisses indiennes de fantaisie de couleurs assorties; tabliers à carreaux 4/4 et 4/4, indigo et mouchoirs de fantaisie, en magasin et à vendre par
N. F. COMLY, 97, Camp.

SACS de Pitre—40 balles à vendre par
29 sep SAM. BELL, 89, rue des Magasins.

PAPIER A ENVELOPPE—2000 rames, à vendre par
26 sept FROST & Co. 6, Douane.

MAQUEREAUX—50 barils no 2 et 100 barils no. 3 en magasin et à vendre par
3 sept PETERS & MILLARD.

SACS de Pitre—10600 de deux boisseaux chaque, à vendre par SAMUEL BELL,
14 oct 89, rue des Magasins.

BEURRE—47 barillets beurre frais de l'Ouest, en débarquement du steamer Flora, à vendre par
MAHARD & BROTH,
9 oct 36, Nlle. Levée.

PROCLAMATION.
PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que les électeurs du Président et du vice-Président des Etats-Unis doivent être nommés dans cet Etat le premier lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:—

Un pour le premier district électoral composé des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, composé des paroisses d'Ouest Feliciana, Est Feliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district, électoral composé des paroisses de St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assomption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, composé des paroisses d'Iberville, d'Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie, St. Landry et Calcasieu.

Et un pour le cinquième district électoral composé des paroisses de Pointe-Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Caddo, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Union, Caldwell, Concordia, Carroll et Madison.

Et attendu qu'il est pourvu par la loi à ce que les jours susdits, chaque citoyen de cet Etat ayant droit de suffrage, pourra voter pour cinq personnes, comme électeurs, résidant dans les districts différents les uns des autres.

C'est pourquoi, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation pour avertir les citoyens de tout l'Etat des dites élections, et pour ordonner aux juges de Paroisses, aux shérifs et aux autres officiers que cela concerne, de tenir ces élections, aux jours ci-dessus mentionnés, dans leurs districts, paroisses et comtés respectifs, de les conduire et d'en faire les retours de la manière et dans le tems prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce vingt neuvième jour d'Août de l'année de notre Seigneur mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.
[L. S.]
Par le Gouverneur, A. B. ROMAN.
LEVI PIERCE,
Secrétaire d'Etat.

PROCLAMATION
PAR A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la démission de l'honorable Rice Garland laisse un siège vacant dans la Chambre des Représentants du 26me. Congrès des Etats Unis, pour le troisième district congressionnel de l'Etat de la Louisiane, composé des comtés des Attakapas, des Opelousas, des Rapides, Natchitoches, Ouachita, et Concordia; et attendu qu'il est du devoir du gouverneur de faire tenir une élection pour remplir ledit poste vacant;

En conséquence, j'émets cette proclamation pour qu'il soit tenu une élection dans le dit troisième district, le lundi, deux novembre prochain et les deux jours suivants, pour permettre aux électeurs de cet district de pour ordonner à tous les juges de paroisse, shérifs et autres officiers que cela concerne de tenir cette élection dans leur paroisse, localité ou district respectifs de la manière et d'en faire le retour de la manière prescrite par la loi, dans les quinze jours qui suivront cette élection.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le douzième jour du mois de septembre, de l'année mil huit cent quarante et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats Unis.
[L. S.] A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.

TOILE à voile de Russie—Un assortiment complet des marques:
Dmetry Brusnin,
Jogan do.
Toile Impériale,
N. & M. Plotnikoff,
Et de Ravens Duck, de 30 et 24 pouces différents numéros, en magasin et à vendre par
12 oct—6 J. ALBERT, 26, St. Louis.

VIN vieux de Madère en demi et quarts de pipe et en caisses.
Vin de Portugal en demi et quarts de pipes.
do Constance en demi bouteilles.
do Bordeaux en barriques et caisses.
do mousseux de Lausanne, en paniers.
do Chambertin, Clos Vougeot et Volnay, de Lausanne, en caisse, en magasin et à vendre par
12 oct J. ALBERT, 26, St. Louis.

426 Pièces toile d'emballage, 747 caisses pipes de nègres, 25 balles sacs en pâtre, 62 barils whiskey Monongahela, 30 caisses sel d'epsom, 20 barils alun, reçus par la barque Mary, de Baltimore, à vendre par
O. MIESEGAES,
10 oct 43, rue Bienville

LAMPES.—Les soussignés viennent de recevoir un très grand assortiment de lampes, consistant en lampes astrales, de table, de cheminée avec et sans lustres, de deux, trois et quatre branches, do. avec verres, globes riches, de vestibule, de lecture, ainsi qu'un très grand assortiment de verres et de globes taillés de toutes les descriptions.
9 oct HYDE & GOODRICH, 16, rue de Chartres.

DROGUES, MEDECINES, &c.—En débarquement de la barque Mezick:—5 barils huile de castor; 100 livres calomel; 100 onces sulfate de quinine; 10 onces sulfate de Morphine, 10 do acétate do, 500 livres gomme arabique No. 1, et poudre No. 2; 50 livres do en poudre; 2 barils résine, blanche; 10 caisses savon de Marseilles; 2 barriques pérlasse; 20 Sal ratus, 2 barils fleurs de camomilles, 2 balles graines de lin, 1 do. graines des Canaries; 100 livres camphre; 1 baril vermillon; 5 douzaines; 50 douzaines tabac à priser d'Ecosse; 50 do. de Maracabo; 50 livres arrowroot; 20 barils graine de lin en poudre, &c., &c., à vendre par G. N. MORISON, Droguiste,
9 oct 11, rue du Canal.

L'INSTITUTION française et anglaise de Mme. Acremant Addy, pour les jeunes demoiselles, à Macdonoghville, sur la rive droite du Mississipi, en face de la ville de la Nouvelle Orléans, et à cinq minutes environ de la traverse du ferry de la 2de. municipalité, sera rouverte lundi le 5 octobre 1840. La position de cet établissement est des plus saines, elle réunit les agrémens de la campagne aux avantages de la ville. Prix de la pension entière, et de l'enseignement des langues française et anglaise $16 par mois, payables d'avance. La musique, la danse et le dessin se payent séparément [illegible] conditions d'usage.
16 sept—3m

MOUCHOIRS de soie de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM PREHN,
56, rue de la Douane.

WHISKEY—[illegible] barils whiskey rectifié reçu par le steamer Winchester, à vendre par
ALLAN & TREMOULET, 11, rue Conti.

MARCHANDISES du Pays—20 balles toile à drape, 4/4 à vendre par DAVIS & HOBART,
20, rue de la Douane.

CIGARES—75,000 cigares de la Havane, qualité supérieure, à vendre par DAVIS & HOBART,
20, Douane.

CLOUS—15 barillets clous de Boston, de grosseurs assorties, à vendre par DAVIS & HOBART,
20 oct 20, Douane.

MARINADES assorties reçues par les navires Bedford et Despatch, à vendre par DAVIS & HOBART,
20 oct 20, Douane.

PORC mess, prime, M. O. P. O. et autres marques à vendre par
STETSON & AVERY, 80 rue Gravier.

BEURRE de Goshen de qualité supérieure, en petits barils, à vendre par
STETSON & AVERY, 80 rue Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine de New Bedford, à vendre par
20 oct STETSON & AVERY, 80 Gravier.

SAUCE DE PITRE—Diverses dimensions, vin de Madère "particular London" à vendre par
ANDREW S. BARKER,
31, Camp.

CAFE de la Havane—[illegible] sacs de qualité prime à vendre par ABRAHAM TRIER,
24 oct 34, Gravier.

LARD—20 tierçons jambons, plats côtés et épaules, à vendre par
ADAMS HARTWELL & Co. 36 Poydras.

PORC—100 barils mess, M. O. et mess tendre, à vendre par
ADAMS HARTWELL & Co. 36 Poydras.

SAINDOUX—1000 barillets saindoux en feuilles, à vendre par
ADAMS HARTWELL & Co. 36 Poydras.

TOILE d'emballage—30 balles de Dundee 4-4 à vendre par
STETSON & AVERY, 80 Gravier.

BLANC de Baleine, huile, cuivre et zinc, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
28 & 29, Nouvelle-Levée.

PORC—250 barils porc, mess inférieur, à vendre par
MAHARD & ROTHER,
34, Nouvelle-Levée.

POIS pour l'usage des familles—20 barils mess, à vendre par MAHARD & BROTHER,
20 oct 34, Nouvelle Levée.

LARD—65 boucauts jambons de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER,
34, Nouvelle Levée.

FARINE—2000 barils farine superfine sur commune, fraîchement débarquée du steamer, à vendre par
CHARLES DOANE, 60 Poydras.

HUILE de sperme d'hiver, d'automne et printemps; do de baleine blanchie et brun; do d'éléphant et de poisson, en magasin et à vendre par W. HENRY FULLER,
42, rue Poydras.

CLOUS de Wareham et de Cormans en magasin et à vendre par W. HENRY FULLER,
42, rue Poydras.

SAVON de Wm. Jackson, Valentines, no 1 et d'autres marques connues, à vendre par W. HENRY FULLER,
42, rue Poydras.

TABAC manufacturé—60 caisses du Missouri, à vendre par CHARLES DOANE,
60, rue Poydras.

HUILE de Castor—10 barils en débarquement et à vendre par CHARLES DOANE,
60, rue Poydras.

TOILE et Corde d'emballage du Kentucky et du Missouri, à vendre par
J. VAIRIN & Co.

FROMAGES—236 boîtes en débarquement du navire Niagara de New-York, à vendre par
20 oct W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp.

TOILE d'emballage de l'Inde de 45 à 47 pouces de largeur et très forte, à vendre en quantités au gré des acheteurs.
GEO. GREEN & BROTHER,
86, rue Gravier.

MAÏS—377 sacs maïs blanc à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

PORC—Mess, M. O. et prime, à vendre par
J. ALBERT,
No. 26 rue St. Louis

INDIGO et Salsepareille—20 surons indigo, 30 balles salsepareille de Honduras, en magasin et à vendre par
J. ALBERT, 26 St. Louis.

SUCRE de la Havane—20 caisses sucre blanc, à vendre par J. ALBERT,
26, rue Saint Louis.

LE soussigné vient de recevoir 3 caisses de papier an glais supérieur de différentes sortes et dimensions, à vendre par NORMAN STEEL & Co.
24, rue de Chartres.

LES soussignés ont à vendre un assortiment complet de papier à lettres, à enveloppes, de couleurs et de fantaisie, de cartes à jouer, de visite, livres de comptoirs, crayons, porte-plumes, encres de toutes couleurs, et une grande variété d'articles de bureau, à vendre par
NORMAN STEEL & Co. 24, Chartres.

MASTIC et Peinture de diverses couleurs—10 barils mastic en vessies, 350 barils peintures verte, rouge, jaune et noire, broyées à l'huile, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
encoignure Commune et Tchoupitoulas.

HUILE de palmachristi—22 barils huile de palmachristi, de qualité supérieure, No. 1, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
encoignure Commune et Tchoupitoulas

LES soussignés continuent à offrir leur fond de magasin de quincaillerie fine, de brosses, de peignes, savon, parfumerie, coutellerie, porte-feuilles et calepins, cannes, épingles, aiguilles et une grande variété d'articles de fantaisie, à des prix considérablement réduits, pour du comptant ou du bon papier de la ville.
POLLARD & GREEN,
8 oct 29, rue de Chartres

TOILE d'Emballage de l'Inde, 47 à 48 pouces de largeur, à vendre par GEO. GREEN & BRO.
16 oct 86, Gravier.

CORDE à coton du Nord—Un assortiment considérable à vendre par MAUNSEL WHITE,
13 octobre—6 96, rue Gravier

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Les soussignés ont transporté leur magasin au No. 57, rue du Camp.
16 oct—6 MONTROSS & SNIFFIN.

DEUX CENTS caisses plaques de fer blanc de Pontpool, à vendre en lots convenables au gré des acheteurs par A. DURAND.
16 oct

QUININE—390 onces sulfate de quinine français et allemand, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
12 oct enc. Commune et Tchoupitoulas

CAFE—60 sacs St. Domingue, qualité supérieure, en débarquement du navire Gov. Troup, à vendre par
FREDERICK ALVAREZ SIMIDEL,
7 oct No. 35, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE. Un assortiment de Regalias, Canones, &c., à vendre par
FREDERICK ALVAREZ SIMIDEL,
7 oct N. 35, rue Gravier.

AMANDES CASSÉES—douces et amères, en caisses de 25 livres, à vendre par
FREDERICK ALVAREZ SIMIDEL,
7 oct No. 35, rue Gravier.

AVIS aux tailleurs et marchands.—Draps français en débarquement du navire Palestine, 40 pièces drap de diverses couleurs, 30 pièces casimir noir supérieur, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
7 oct 73, rue Royale.

SOIE à coudre, italienne, bombasine supérieure, &c. &c. à vendre par LOISON & SILVESTRE,
7 oct 73, rue Royale.

AVIS aux Cafetiers et Grocers—Vins, eaux de vie et liqueurs, d'importation directe, à vendre par
7 oct LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

VERMICELLE—20 caisses vermicelle de Gênes, de Bordeaux, supérieur à toute autre fabrique, à vendre par
7 oct LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

PRUNES Sèches—10 caisses prunes sèches de Bordeaux, 1er. choix, gros fruit, à vendre par
7 oct LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

GENIEVRE de Hollande—100 pipes marques du cheval noir, de l'unicorn et du cerf, importées directement d'Amsterdam, par la galliotte Stant Friey, à vendre à des conditions avantageuses, par
5 oct HAGEDORN & CRAMER, 50 rue Bienville.

CHANGEMENT DE MAGASIN—MM. Clason & Vles, ont transporté leur magasin rue de Chartres, No. 47, au 1er. étage.
5 oct

SACS en Pitre—Un assortiment de sacs de 2, 2 1-2 et 3 boisseaux, constamment en vente par
S. GOODMAN, 21, rue Chartres.
17 sep

TOILE d'Emballage des Indes—70 balles toile de Calcutta, de 46 pouces de large, pesant 2 1-4 liv. la yarde, en débarquement et à vendre par S. GOODMAN,
17 sep 21, rue Chartres.

CORDES d'Emballage—150 rouleaux cordes du Nord, de première qualité, 100 dito cordes de chanvre par, en magasin et à vendre par S. GOODMAN,
17 sep 21, rue Chartres.

TOILE d'Emballage d'Ecosse, 400 pièces reçues par le navire Louisville, à vendre à des termes avantageux, par SAM. BELL, 89, rue des Magasins. 17 sep.

EN débarquement du navire Ohio, de Boston, et à vendre par le soussigné:
30 rouleaux cordes de Manille,
30 balles toile à voiles de [illegible] No. 1 à No. 10,
qu'il offrira à vendre [illegible]
[illegible]
3 oct

FORMATION DE SOCIETE.—Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de
E. JOHNS & Co.
Pour le commerce en cette ville, de la librairie, de l'imprimerie, et des fournitures de bureau dans toutes ses branches.
Ils auront constamment en mains un assortiment choisi d'articles de fournitures de bureau anglais et américains, de livres de droit et de médecine, d'ouvrages classiques et littéraires.
Une imprimerie et un atelier de relieur, dans lesquels on imprimera et on reliera avec le plus grand soin et netteté des pamphlets, des livres, des blancs, etc.
Les prix seront tenus très bas dans leur nouvelle maison.
Les ordres de la campagne seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec promptitude.
E. JOHNS,
G. F. MANOUVRIER,
20 oct SAML. M. STEWART.

AVIS—Les soussignés, associés de l'ancienne maison de E. Johns & Co. maintenant en liquidation, croient de leur devoir d'informer leurs amis, leurs créanciers et le public en général, qu'en raison des offres de service d'une des maisons les plus considérables des Etats Unis dans le commerce de la librairie et des branches qui s'y rattachent, et au secours de plusieurs de leurs amis du Nord (également créanciers de leur ancienne maison) et à l'association à leur moyens de M. Saml. M. Stewart, de Philadelphie, leur troisième partenaire, ils ont été à même de recommencer les affaires.
Ils profitent de cette occasion pour adresser leurs sincères remercîments à leurs nombreux amis et à leurs pratiques de leurs faveurs et de leur patronage, qui, ils osent l'espérer, seront continués à leur nouvelle maison.
E. JOHNS & Co.
20 oct G. P. MANOUVRIER.

LES Soussignés reçoivent tous les jours de nouveaux envois de fournitures de bureaux qu'ils offrent à vendre à des conditions généreuses. Leur assortiment se compose de jeux de livres, de tous genres, rayés et réglés, des memoranda, des cartes blanches et do. à jouer, des plumes d'acier de toutes qualités, des plumes d'oie du No. 6 au No. 9, de papier à cacheter anglais et américains, de la cire d'Espagne de toute couleur, du papier ordinaire, à lettres, du [illegible] une quantité de presses à copier, [illegible] des brosses, des porte-crayons en or et en argent, de [illegible] encre rouge, noire, bleue et verte, du carmin français véritable, &c. &c.—Des encriers en verres, en métal et en bois de cocotier; et toutes sortes d'articles de fournitures, de fraîches importations.
13 oct DAVID FELT & Co. 24, rue de Chartres.

AIME & BOULIGNY—Négocians de charbon, rue de la Course entre les rues Tchoupitoulas et Nelle Levée, ont constamment en mains un approvisionnement de Charbon de Cannel et de Pittsburg. Les ordres peuvent être laissés à l'entrepôt, ou chez Messrs Bouligny et Gaunnier [illegible] chez Duvivier, Woodleff & Co. [illegible] Chartres no. 40; chez Alfred Morel, rue Royale no. 29, ou chez Benjamin Levy, rue de Chartres.
Les ordres qui seront laissés aux adresses ci-dessus seront promptement exécutés. 5 oct

AUX NEGOCIANTS ET VOYAGEURS.
ORILLION & BISSELL, à Plaquemine (Louisiane), sont prêts à recevoir et à envoyer sous le plus bref délai, toutes les marchandises qui leur seront consignées et qui seront destinées aux Opelousas, Attakapas et bayou Grosse Tete. Ils tiennent prêts des voitures et des waggons au Planter's Hotel, en face du Débarcadère de Plaquemine: les passagers pourront se faire inscrire sur le registre qui y est déposé, afin de s'assurer d'être transportés avec leurs effets au Village des Indiens.
Plaquemine, août 1840. 26 août—60

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.—Etat de la Louisiane. Qu'il soit connu par ce contrat fait et conclu ce huitième jour de septembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante, que—
Par devant David Lawson McCay, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il a été convenu de former une société limitée, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Acte pour autoriser les Sociétés limitées et anonymes et pour les régulariser." Une société limitée est donc par les présentes formée, laquelle sera réglée de la manière et dans la forme suivante, savoir:

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera "Association du Bateau à Vapeur Brillant, de la Nouvelle-Orléans."

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de trente deux mille piastres, divisé en quarante actions de huit cents piastres chaque. La totalité du susdit capital a été payé comptant par les membres de la dite Association et près montant, ce montant étant le même que le prix de coût primitif du dit bateau Brillant et celui des dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée sont comme suit:

1o. Aaron Hart, de Pittsburg, pour *dix-neuf actions*, quinze mille deux cents piastres	$15,200
2o John Slidell, de la Nouvelle-Orléans, pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
3o Adams & Whitall de cette ville, pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
4o. William Hamilton Avery de cette ville, pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
5o. John S. David, de la paroisse St. Jacques, pour *deux actions*, seize cents piastres	1,600
6o. Duncan F. Kenner, de la paroisse Ascension, pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
7. John S. Preston, de la paroisse Ascension, pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
8o. Henry McCall, de la paroisse Ascension pour *trois actions*, deux mille quatre cents piastres	2,400
9o. Paul Hebert, de la paroisse Iberville, pour *une action*, huit cents piastres	800
	$32,000

5o. Cette société commencera le jour de la date des présentes et se terminera le [illegible] tion des douze mois qui suivront la date du présent acte.

6o. A une réunion de cinq membres de l'Association, convoquée d'après une annonce publiée pendant deux jours dans une des gazettes de cette ville, il sera nommé trois directeurs, principaux les actionnaires, lesquels Directeurs composeront le bureau d'administration. De la même manière il sera choisi un agent pour ladite société.

7o. Le bureau des Directeurs de ladite Association aura plein pouvoir et autorité de faire et établir des règles ou règlements qui ne seront pas contraires au présent acte ou à la loi en vertu de laquelle cette société est établie. Il aura le droit spécial de régler la manière de faire naviguer le susdit bateau, de désigner le cours de ses voyages, le temps de son départ et de son retour, l'établir les prix, &c.

Ledit bureau aura aussi le droit d'examiner les comptes du susdit bateau, soit par lui-même, soit par son agent, et généralement de surveiller, contrôler et diriger l'emploi et l'administration de ses fonds, et à ce but il sera autorisé à donner les instructions qu'il jugera convenables, à l'agent, aux officiers et autres employés du susdit bateau.

Les directeurs seront pareillement autorisés à remplir les postes qui pourraient devenir vacants dans la direction, sans que le temps soit expiré, soit par mort, démission ou autrement. L'agent susdit sera le trésorier à la Nouvelle-Orléans et recevra les règlements du susdit bureau, recouvrera les sommes dues à la société, et pourvoira en lui-même au nom de la dite société; il réglera pareillement les intérêts de ses fonds pour toutes dépenses nécessaires de manière à faire face aux réclamations justes; et conformément audits règlements il sera tenu des livres justes et exacts des comptes, opérations et transactions de cette Association, dans l'office qui sera choisi dans cette ville par ledit bureau.

8o. Les directeurs de la dite association resteront en fonctions pendant les six mois qui suivront leur élection et jusqu'à ce qu'un nouveau bureau ait été nommé; et ce nouveau bureau sera nommé, à chaque six mois, une semaine après qu'avis en aura été donné [illegible] avant l'expiration du terme du bureau précédent. L'agent restera en fonctions tant que le bureau le jugera convenable, et il n'aura aucun traitement à moins que ce bureau ne lui en accorde pour ses services, et ils devront lui être payés.

9o. A l'époque déterminée par le présent acte pour la durée de cette société, il sera réservé des règles, liquidées et balancées par le bureau des directeurs de la dite société devant un [illegible] membres et les membres survivants du dit bureau.

10. Les personnes qui auront conduit la susdite liquidation feront un état complet de toutes recettes et dépenses de la société, et seront tenus de régler et de payer bien et fidèlement toutes les justes dettes de ladite association, tous les fonds et valeurs qui seront trouvés dans la dite société, ou provenant d'elle, tous profits et bénéfices, et quand les dites dettes auront été payées, ils répartiront d'une manière juste et équitable entre les associés ou leurs représentants légaux, au prorata de leurs actions respectives, la balance des fonds appartenant à la dite association; et afin d'effectuer la dite liquidation, les personnes qui en seront chargées auront plein pouvoir de vendre le susdit bateau à vapeur, ses agrès et apparaux à l'encan, après en avoir donné avis préalable pendant une semaine, de la manière usitée, à tels crédits et à telles conditions qu'il leur paraîtront convenables, et auront aussi plein pouvoir de faire recouvrer sans recours toutes les lettres, obligations et créances qui appartiennent à la société, soit qu'ils proviennent de la vente du dit bateau, de ses bénéfices ou autrement; et qu'ils auront droit de compter à cet effet pour leur compte une commission de dix pour cent par an, et même de vendre les lettres et crédits à l'encan, après les avis d'usage, tous billets, réclamations et crédits appartenant à la dite société aux termes qu'ils jugeront convenables.

11o. Les dividendes et les profits s'il y en a, seront déclarés à la fin de chaque six mois subséquents, à partir de cette date, après toutefois que les dépenses, les charges et les dettes de la société auront été acquittées.

12. Cet acte de société est expressément basé sur le susdit acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, et les associés commanditaires ou associés limités de la présente société, par les présents qu'il est de leur intention d'en faire, les personnes qu'ils soient, au prévaloir de tous les privilèges et immunités que la loi accorde le droit et jouit que la liberté des associés, du privilège d'exemption de toute responsabilité pour les dettes et obligations de la dite société au-delà du montant de la valeur [illegible] leurs actions possédées par chacun d'eux, comme il est prouvé à la présente une action dudit acte, et tous privilèges accordés ou responsabilités imposées par le dit acte seront considérés comme insérés dans le présent.

13. La dite société aura par les présentes la ville de la Nouvelle-Orléans pour son domicile et elle y aura le capitaine ou commis du dit bateau, pendant qu'ils seront employés comme tels, ou l'un d'eux, seront les agents de la dite association, et il sera plein pouvoir de signer les connaissements et les reçus de fret pour les marchandises reçues à bord du susdit bateau.

14. Les actionnaires de la dite société auront droit de voter par procuration dans toutes les élections pour directeurs et de se faire représenter par procuration dans toutes les réunions d'intérêts communs.

Fait et passé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de George Lanaux et de Jacques P. Gully, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé les présentes avec les dites parties et le notaire.

Signé:—

Adams et Whitall.		D. F. Kenner.
ppro Henry McCall.	par	George Lee.
C. Adams Jr.		John S. Preston.
Aaron Hart.	par	Isaac T. Preston
pr. Jesse Hart.	pro	John Slidell.
pour W. H. Avery		H. C. Cammack
C. D. Hubbard.		
Paul Hebert.		G. Lanaux.
pr. Lauve Frères.		J. P. Gully.
John S. David.		David L. McCay, n. pub.

Pour copie conforme. Nlle-Orléans, le 28 septembre 1840. DAVID L. McCAY,
28 sept—9 2ps Notaire public.

PERDU OU VOLE.—Un billet daté du [illegible] janvier 1836, souscrit par W. E. Murphy, à l'ordre de Louis Levy, de la somme de HUIT CENTS PIASTRES et payable à trois ans de sa date. Ce billet signé N. Fortier par Philippe Lacoste, notaire public, ayant été payé d'avance par le souscripteur, lui était renvoyé du Nord, inclus dans une lettre qui a été mise à la poste, et qui n'est jamais parvenue à sa destination.
Le public est donc prévenu de ne pas négocier ou recevoir en aucune manière ce billet, et tout renseignement y relatif sera reçu avec reconnaissance par les soussignés.
W. E. & R. MURPHY,
19 oct—4.3ps 132, Vieux Bassin.

AUX CAPITAINES DE STEAMERS.—Les soussignés ont en mains leur approvisionnement complet pour la saison d'hiver, de poix, de brai de pin, de goudron en barils et barillets, de résine de rebut, &c. Les soussignés ayant été [illegible] coupes cette automne et ayant un nombre suffisant de charrettes pour livrer en quelques heures de notice, des plus considérables, ils sollicitent le patronage du public et des propriétaires de steamers.
W. E. & R. MURPHY,
19 oct 132, Vieux Bassin, et 137, rue des Remparts.

PEIGNES, BROSSES, PARFUMERIE, COUTELLERIE, ETC., ETC.

LES soussignés ont en mains un assortiment considérable de marchandises [illegible] pour les marchands de la campagne, [illegible] peignes, brosses, [illegible] capotes, savons, huile et pommades, crème [illegible] encre bleue, encre indélébile, [illegible] rasoirs, allumettes phosphoriques, perles de diverses sortes, boutons de chemises, livres de poche, lunettes, [illegible] ballons, ainsi qu'une grande variété d'autres articles à des prix modérés pour du comptant par
20 oct POLLARD & GREEN, 29 Chartres.

LOUIS MUH,
BIJOUTIER ET JOAILLIER,
Rue de Chartres, No. 61.

PREVIENT ses amis et le public qu'il vient de recevoir par la barque Clarion, un bel assortiment de Montres Patent Lever, de Chaînes de sûreté en or, de clefs de montres, en or a la rue cachée, des services de table et de thé en argent et une quantité d'autres articles.
Il espère que le zèle qu'il met à satisfaire ses pratiques et ses prix modérés lui assureront le patronage du public qu'il a tenu toujours vers les personnes qui voudront l'honorer.
On répare chez lui la bijouterie et les montres.
15 sept—6, 3ps

AVIS—Les personnes dépourvues de cheveux ou dont la chevelure a besoin d'être régénérée, peuvent (avec confiance), s'adresser au soussigné, qui, depuis son enfance, travaille spécialement à perfectionner toutes les découvertes qui tendent à faire revivre les cheveux, et qui a fait acquisition de la plus grande quantité [illegible] considérable de Perruques d'hommes et de dames; toupets, bandeaux, nattes, frisettes, le tout fraîchement établi et qu'il garantit quant à la mode nouvelle.
Il peut aussi fournir aux perruquiers et coiffeurs de tout ce qui leur est nécessaire pour la fabrication des ouvrages en cheveux, de tous les goûts des ouvrages des choses de nouveautés utiles à la toilette.
THÉODORE, Coiffeur,
Rue de Chartres, No. 160, vis-à-vis l'Hôtel d'Orléans.
24 sept

FER SUEDOIS ET ANGLAIS.

LE soussigné a maintenant en magasin et offre à vendre aux négociants et autres en lots à leur convenance de:
500 tonneaux fer de Suède comprenant l'assortiment suivant:
Plat—De 1 sur 1 1/4 jusqu'à 12 1/2 pouces.
Carré—1/2, 5/8, 3/4, 7/8, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2, 2 1/4 et 2 1/2 pouces.
Rond—1/2, 5/8, 3/4, 7/8, 1, 1 1/4, 1 1/2, 2, 2 1/4, 2 1/2 pouces.
100 tonneaux fer anglais assorti, comme suit:
50 tonneaux du meilleur fer de Staffordshire Hoop, 1 1/4, 1 1/2, 1 3/4, 2, 2 1/4, 2 1/2 et 3 pouces.
Acier—Acier de Husenlever et Sons. Reçu de MM. John Bernard Hasenlever & Sons [illegible]
HUGO C. GILDEMEESTER,
45 rue Bienville.
3 sept

PIOCHES—30 douzaines, à vendre par
14 oct WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CAFE de la Havane et de St. Domingue, 1ère. qualité, en magasin et à vendre par
FRED. ALVAREZ SIMIDEL,
22 oct 35, Gravier.

CIGARES de la Havane—Regalias et autres qualités assorties, à vendre par
FRED. ALVAREZ SIMIDEL,
22 oct 35, Gravier.

VINS—Champagne, Weck Steinwein et autres qualités de Vins allemands, à vendre par
FRED. ALVAREZ SIMIDEL,
22 oct 35, Gravier.

JAMBONS enveloppés—94 barils en débarquement du steamer Volante, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.,
22 oct 36, rue Poydras.

CORDES D'EMBALLAGE—33 rouleaux du Kentucky, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.,
22 oct 36, rue Poydras.

LARD—30 boucauts jambons, plats côtés et épaules, débarqué du steamer Volant, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.,
22 oct 36, rue Poydras.

AVIS—Les personnes qui désirent faire leur approvisionnement de bois à brûler, de charbon de Cannel et de pierres de Liverpool, pour l'hiver, peuvent s'adresser aux soussignés.
W. E. & R. MURPHY,
19 oct 132, Vieux Bassin, et 137, rue des Remparts.

FARINE—150 barils farine superfine, à vendre par
LAYET & AMELUNG,
6 oct 111, rue Tchoupitoulas.

Traites, Espèces et Billets

TRAITES sur New York, à vendre par
15 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur New York, à vendre par
21 oct R. GRONING & Co.

ARGENT du Texas, à vendre par
9 oct R. GRONING & Co.

PORC—350 barils à vendre par
9 oct MAHARD & BROTHERS, 36, Nlle-Levée

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par
9 oct HENRY TETE, 13, Conti.

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par
7 oct CUCULLU, LAPEYRE & Co.

LETTRES de Change sur Louisville, à vendre par
7 oct CUCULLU LAPEYRE & Co.

TRAITES sur New-York, à vendre par
5 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
5 oct R. GRONING & Co.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
5 oct KOHN DARON & Co.
26, rue Bienville.

TRAITES sur New York, à vendre par
LARUE & PREVOST,
24 sept 6, rue Royale, maison Musson.

TRAITES sur Paris, à vendre par
LARUE & PREVOST,
24 sept 6, rue Royale, maison Musson.

TRAITES sur Philadelphie, à un jour de vue, à vendre par J. ALBERT,
24 sept 26, rue St. Louis.

TRAITES sur New York, à vendre par
28 sept O. H. MIESEGAES.

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
23 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co

TRAITES sur New York, à vendre par
LARUE & PREVOST,
23 sept No. 6 rue Royale, maison Musson.

TRAITES sur Paris, à vendre par
LARUE & PREVOST,
25 sept No. 6, rue Royale, maison Musson.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
23 sept 16, rue de la Douane

DOUBLONS Mexicains, à vendre par
21 sept J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

TRAITES sur New York, à vendre par
19 sept J. W. ZACHARIE & Co, 86 Douane.

TRAITES SUR YORK, à vendre par
19 sep ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par
17 sept HENRY TETE, 13 Conti.

TRAITES sur Boston, à vendre par
17 sep ISAAC BRIDGE & Co.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
14 sept KOHN, DARON & Co., 26, Bienville

TRAITES sur Paris, à vendre par
14 sept KOHN, DARON & Co, 26, Bienville

DOUBLONS mexicains, à vendre par
14 sept KOHN, DARON & Co., 26, Bienville

LETTRES de change sur la Havane, à vendre par
16 sept BARELLI & Co, 61 Commune.

TRAITES sur Baltimore, à vendre par
16 sept J. A. MERRITT, 53, Camp.

TRAITES SUR LA HAVANE à vendre par
24 sep R. GRONING & Co.

TRAITES SUR NEW YORK, à vendre par
R. GRONING & Co.

MANDATS sur New-York, à vendre par
14 sep ANDREWS & BROTH. 50 Camp.

TRAITES SUR PHILADELPHIE à 60 jours ou 70 jours de vue à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
11 sep 36, rue Poydras

TRAITES sur Boston et New-York, à vue et à 60 jours de vue, à vendre par STETSON & AVERY,
11 sep 80, rue Gravier

TRAITES sur New-York, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
11 sep 50, rue du Camp.

TRAITES sur Londres, à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
10 sept 45, Bienville.

TRAITES sur Paris, à vendre par
10 sept BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse.

TRAITES sur Baltimore à vendre par
4 sep CHARLES CLEGG, 47 Royale.

TRAITES sur New-York, à vendre par
JAMES D. DENEGRE,
9 sept 16, rue de la Douane.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
9 sept CHARLES CLEGG, 47, Royale.

LETTRES de change sur New York, de $1100, et sur Baltimore à 60, à vendre par
9 sept J. VAIRIN & Co, 26 Poydras.

ESPECES. A vendre, sommes à la convenance des acheteurs, par J. M. CABALLERO,
9 sep 32, Vieille-Levée.

LA Banque des Citoyens [illegible] des checks sur Philadelphie, au pair,
7 sept J. B. PERRAULT, caissier

GRAINES de jardin supérieures, ce la récolte de 1840, Attendu par les paquets Nashville et Memphis, par l'Arkansas et l'Echo, ces deux derniers partis de New York le 10 du mois, un nouvel assortiment de graines de conserve, une grande variété de graines de choux, de laitue, épinard, de betteraves, de navets, de radis, d'ognons, de carottes, &c. &c.
Les habitants et les jardiniers du marché sont priés de venir examiner ces marchandises, et ils pourront acheter sans crainte qu'on leur vende de vieilles graines. S'adresser au magasin de graines de Pringles, rue du Canal, No. 7, près de l'encoignure des rues du Canal et des Magasins.
21 oc—3

GRAINES potagères et à fleurs, d'importation directe.—Le soussigné vient de recevoir par le navire Isaac Allerton, du Havre, un grand assortiment de graines provenant des premiers [illegible] de Paris consistant en 400 livres graines de raves, 200 do. de poireaux, 30 do. laitues assorties, et d'autres [illegible]
[illegible] reçoit chaque semaine, directement du Nord, un approvisionnement de graines fraîches de qualités dont on ne saurait douter.
Les graines qu'il vend dans des petits paquets, à un certain prix, pour du poids des paquets que l'on vend au même prix à New-York.
[illegible] magasin du soussigné, on peut être [illegible] le plus grand assortiment et les meilleures graines qui aient jamais été offertes en vente en cette ville.
WM. DINN,
13 oct No. 17, rue de la Commune

GRAINES FRAICHES.—Le soussigné vient de recevoir, par le Louisville, de New York, 25 barils de graines de jardin fraîches, de qualité supérieure pour la saison et l'automne.
Aussi quelques barils d'échalottes.
Les jardiniers du marché et les planteurs peuvent avoir leurs ordres remplis immédiatement en s'adressant à
WM. DINN,
16 sept No. 17, rue de la Commune.

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers et les habitants des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FLEURS. Il recevra maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il a vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et à un prix modéré pour l'espèce. Les personnes qui auront des achats de ce genre à faire peuvent s'adresser au soussigné, avec certitude [illegible] Ils trouveront chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fruits, d'arbres à fruit et d'ornement.
JACOB F. HECHLER,
Floriste et marchand de Graines.
29 ut rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

Compagnie du Chemin à Coulisses
De la Nouvelle-Orléans et de Nashville.
A une assemblée spéciale des Directeurs de cette Compagnie, tenue vendredi, 4 septembre 1840, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptées:

ATTENDU que le Président et les directeurs de la Compagnie du Chemin à Coulisses entre la Nlle-Orléans et Nashville, dans leur séance du 5 février 1840, ont adopté une résolution pour réclamer deux paiements de deux piastres chacun sur chaque action du capital de la dite Compagnie, sur chaque action [illegible]

[illegible]

En conséquence, il est résolu par le président et les directeurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Nashville [illegible]

Il est de plus résolu, qu'à toute époque pendant les deux mois qui suivront l'adoption de cette résolution [illegible]

Et il est de plus résolu, qu'une copie du préambule et des résolutions ci-dessus, signées par le président et contresignées par le secrétaire du bureau soient publiées en français et en anglais, [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible] approuvée le 30 janvier 1836.
J. H. CALDWELL, Président.
8 sep—60 R. McNAIR, secrétaire.

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, article supérieur, du pour mouleur et figuristes extra blanc et fraîchement fabriqué, et à des prix très-modérés
Leur machine à embouteiller le plâtrier est prêtée à recevoir des ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de toute épaisseur et largeur, un tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres sur tout ce qui concerne le bâtiment ou le meuble; ainsi en main pour l'usage de MM. les habitants. Tous les ordres qui seront reçus chez M. DePouilly aîné, 110 ou moulin, seront remplis avec exactitude et à des conditions avantageuses.
DEPOUILLY Jne.,
enc. Enc. Urquhart et Marigny, Rail Road Pontchartrain

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'ils ont commencé leur entreprise pour la construction de toitures, et qu'ils sont prêts à recevoir tous les ordres qui pourront leur être confiés [illegible] plomb, de ferblanc ou de zinc—Ils ont également en mains un assortiment des susdites articles, qu'ils offrent à vendre en quantités au gré des acheteurs, aux prix des ventes en gros.
Toutes espèces de toitures seront faites et posées dans le plus bref délai par LYALL & DAVIDSON,
[illegible] 130, rue des Remparts.

BUREAU DE PLACEMENT.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient avoir des domestiques allemands, français et autres, qu'elles peuvent s'adresser à son bureau et que toutes les personnes qui sont embarrassées pour en trouver, à s'adresser à lui, et il s'efforcera de satisfaire immédiatement leur demande.
17 juin—6 J. F. HECHLER, 42, rue du Canal.

AVIS—Partie marronne de l'habitation Laurent Millaudon, Terre aux Boeufs, une mulâtresse nommée CAROLINE, âgée d'environ vingt-trois ans, taille de cinq pieds 2 pouces, parlant anglais et français, ne pouvant pas ouvrir bien la main gauche, une cicatrice sur le même bras près du coude.
Une récompense de dix piastres sera donnée à la personne qui la logera dans une des geôles de la Nlle. Orléans.
Les capitaines de navires sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine de la loi.
St. Bernard, 9 octobre 1840. MARTIAL VERRET.
10 oct—10

$5 DE RECOMPENSE

SERONT données pour arrêter la mulâtresse MARIA, âgée d'environ 30 ans, taille moyenne et fortement constituée; elle était habillée lors de son départ d'une robe, coiffure marron très foncé et étroite; elle est connue pour appartenir à Mme. Reed, faubourg Marigny. La dite récompense sera payée à qui conque la ramènera au bureau de l'Abeille, ou la logera dans une des geôles de cette ville.
9 oct—6t

$50 DE RECOMPENSE.—La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui ramènera au soussigné, ou logera dans une prison où il puisse être recouvré, le mulâtre clair WILLIAM (appartenant autrefois au colonel Foster), âgé d'environ vingt huit ou trente ans, de la taille de 6 pieds et 10 pouces et l'espérant un peu. Cet esclave est bien connu à bord de plusieurs bateaux à vapeur où il a été employé comme domestique. Il est parti marron, le 20 septembre, et l'on suppose qu'il s'en est allé à bord d'un steamer.
THOMAS DEVALL.
Baton Rouge, 1 octobre 1840. 6 oct—1m

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron le 8 du courant, mon nègre LEONARD, ou LEONARD MOSS, âgé d'environ 41 ans, ayant une cicatrice sur la tempe d'environ un pouce; ce nègre a ordinairement de petits favoris; il a les yeux bien clairs [illegible] l'air très [illegible] Cet esclave est bien dans la ville, et a différentes habillemens, parmi lesquels une levite de drap gris, un habit de drap bleu et un surtout brun.
Il est probable qu'il a été vu. Il se trouvait avec un homme blanc, de la taille d'environ 6 pieds et dernièrement habillé: on présume que cet esclave est parti avec lui, et cherchera à se faire passer pour libre. Il a beaucoup d'enfants aux Attakapas, où il en est probable qu'il se rendra. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui arrêtera ledit nègre, en outre des frais qu'il occasionnera.
23 sept—6t BURE.

A LOUER—Les offices formant l'encoignure des rues du Camp et Canal. On pourrait donner immédiatement possession des 1er et 2me étages et de celui qui est actuellement occupé par M. Hepburn, au 1er novembre prochain. Pour les conditions, s'adresser à
7 sept A. S. BARKER, 48 1/2 Commune.

SANGSUES.

RECU par l'Anne Louise et le Cardinal de Cheverus de Bordeaux, des sangsues françaises de choix, et par le Henry Clay de Hambourg, des sangsues hongroises de toute beauté, à vendre depuis 6 1/4 jusqu'à 25 cents la pièce. A l'entrepôt général, rue du Quartier No. 38, entre les rues Condé et Vieille-Levée.
12 sept RENAUD PETITBIEN.

TOILE A CHEMISES D'ANGLETERRE.—Les soussignés viennent de recevoir un assortiment de toile blanche pour chemises ayant droit au drawback. Les marchandises sont offertes en vente à très bas prix par
R. & J. CURRELL, [illegible]

BEURRE—[illegible] barillets beurre [illegible] en débarquement du steamer Alton, à vendre par CHARLES DOANE,
14 sep 60, rue Poydras.